

**LES ATTENTES DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES
POUR LES ÉLECTIONS DU 7 AVRIL 2014**



UNE POLITIQUE FORESTIÈRE STRUCTURANTE POUR LES RÉGIONS

LE 19 MARS 2014



Fédération québécoise
des coopératives forestières

SYNTHÈSE

Les élections québécoises se tiendront le 7 avril prochain. Considérant l'état inquiétant du secteur forestier, la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) déplore qu'il soit pratiquement absent du débat. Il y a pourtant urgence. Le parti politique qui prendra le pouvoir à cette élection devra se mettre en action rapidement pour corriger les problèmes structurels que le nouveau régime forestier a créés. C'est pourquoi la Fédération fait parvenir ses attentes aux partis afin de connaître leurs engagements envers la forêt québécoise.

Les coopératives forestières proposent aux partis politiques de prendre l'engagement de :

1. Doter le Québec d'une stratégie de production de bois et de continuer à supporter la charte du bois pour augmenter son utilisation. Pour supporter ces deux composantes majeures, le gouvernement devrait prendre position publiquement pour annoncer sa confiance à l'endroit du secteur forestier et sa volonté de le soutenir en tant que secteur d'avenir pour l'économie du Québec.
2. Contribuer financièrement pour accompagner la transformation de l'industrie forestière québécoise. Cet accompagnement doit être stratégique en favorisant l'innovation technologique, l'émergence de solutions industrielles intégrées dans chaque région et l'utilisation de la biomasse forestière pour réduire la consommation de carburants fossiles. L'État devrait aussi offrir un soutien aux industriels qui respectent ces priorités en utilisant une partie des surplus de l'hydro-électricité pour verdir l'économie du Québec.
3. Revoir les processus de planification forestière en favorisant la planification collaborative et le concept de fournisseur-intégrateur.
4. Revoir la mission et les règles qu'applique le Bureau de mise en marché des bois afin de faire en sorte qu'il cherche à établir la juste valeur des bois plutôt que d'en optimiser la valeur, notamment en retirant la règle du prix minimum.
5. Protéger davantage les entrepreneurs forestiers de récolte en attribuant aux entrepreneurs généraux des permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois même si les volumes auxquels le permis serait rattaché sont déjà attribués à une garantie d'approvisionnement.
6. Faire en sorte que les entrepreneurs forestiers puissent avoir accès à un financement garanti par l'État pour acquérir ou renouveler des équipements forestiers.
7. Offrir un budget pluriannuel d'au moins 200 M \$ par année dédié uniquement aux travaux et qu'il soit récurrent, d'entreprendre le virage sylvicole en misant davantage sur les traitements sylvicoles les plus rentables par région, de mettre en place des mécanismes d'attribution de contrats qui permettent que la saison débute sans retard et qui incluent des responsabilités techniques. Les entreprises sylvicoles devront aussi connaître plusieurs années à l'avance le scénario sylvicole de manière à ce qu'elles puissent planifier leur investissement et leur innovation.

1. PRÉAMBULE

Les élections québécoises se tiendront le 7 avril prochain. Considérant l'état inquiétant du secteur forestier, la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) déplore qu'il soit pratiquement absent du débat. Il y a pourtant urgence. Le parti politique qui prendra le pouvoir à cette élection devra se mettre en action rapidement pour corriger les problèmes structureaux que le nouveau régime forestier a créés. C'est pourquoi la Fédération fait parvenir ses attentes aux partis afin de connaître leurs engagements envers la forêt québécoise.

À la fin du mois de novembre 2013 se tenait à Saint-Félicien le Rendez-vous national sur la forêt québécoise. En présence de tous les acteurs importants du secteur forestier, le gouvernement du Québec avançait plusieurs propositions stimulantes pour redresser la situation inquiétante du secteur forestier. Il lançait aussi des chantiers pour approfondir des questions sensibles afin de relancer le secteur forestier québécois. Il s'agissait d'une réponse à la fois à des problématiques de marché et aux difficultés qui ont été introduites par le nouveau régime forestier, en place depuis le 1^{er} avril 2013.

En termes de contenu, ce rendez-vous a été un succès. Il a suscité l'espoir des coopératives forestières. En termes de changements concrets, certains gestes ont été posés, dont l'annonce précoce des budgets sylvicoles pour la saison 2014 et le support à la biomasse forestière. Plusieurs dossiers tardent cependant à se concrétiser, malgré l'urgence d'agir. Quel que soit le gouvernement qui sera élu le 7 avril prochain, il faudra passer aux actes et mettre en œuvre les propositions du Rendez-vous et surtout ne pas laisser sur des tablettes les recommandations qui découleront des chantiers mis en place.

La Fédération québécoise des coopératives forestières veut que les partis politiques prennent position pendant la campagne électorale et qu'ils s'engagent à offrir au secteur forestier le soutien dont il a besoin pour continuer à jouer un rôle moteur dans l'économie des régions. Ce document présente la vision du réseau des coopératives forestières pour un secteur forestier structurant.

2. PRÉSENTATION DE LA FQCF ET DU RÉSEAU DE COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) regroupe et représente des coopératives forestières de travailleurs et de producteurs, actives dans le milieu forestier dans toutes les régions du Québec. Ses 40 coopératives membres donnent du travail à plus de 3 000 personnes, regroupe 1 700 producteurs et génèrent un chiffre d'affaires annuel dépassant 225 millions \$ en 2013.

Les coopératives sont présentes depuis plus de soixante-quinze ans dans le paysage forestier québécois. Elles sont impliquées dans tous les segments de l'aménagement forestier, partant de la production de plants, les travaux sylvicoles non commerciaux, dont la préparation de terrain, le reboisement et le débroussaillage, les activités de récolte, dont des traitements de coupes partielles commerciales, la voirie et le transport de bois. Elles effectuent aussi plusieurs activités techniques comprenant des inventaires, des relevés géomatiques et la production de plans. Les coopératives

récoltent aussi de la biomasse forestière et vendent de l'énergie. Elles sont impliquées dans plusieurs créneaux de récolte, conditionnement et commercialisation de produits forestiers non ligneux. Elles détiennent des usines de transformation de bois.

Elles sont à la fois des témoins privilégiés de l'évolution du secteur forestier et des acteurs de première ligne. En tant qu'entreprises collectives fortement enracinées dans leur communauté, les coopératives forestières misent sur l'aménagement forestier durable pour favoriser la création et le partage des richesses issues du milieu forestier.

3. LA VISION D'AVENIR DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

Cette vision des coopératives forestières s'articule en deux grands axes. Le premier concerne la nécessité de se doter d'une vision commune de développement forestier. L'optimisation de la chaîne de valeur des produits forestiers est le deuxième. Cette vision est en phase avec les propositions et orientations qui ont été discutées pendant le Rendez-vous national de la forêt québécoise.

3.1 Une vision commune pour soutenir le secteur

Le territoire québécois est immense et la forêt y occupe une importance prépondérante. Sous l'effet de diverses influences, les acteurs du secteur forestier entretiennent des visions très différentes du développement forestier qui devrait être poursuivi. L'éventail des opinions est large, mais deux extrêmes apparaissent. L'un mise sur le fait que la forêt se limite à un gisement de ressources à exploiter pour approvisionner l'industrie. L'autre considère que la forêt est uniquement un espace naturel à protéger. Il s'agit dans les deux cas de caricatures qui simplifient les discussions en sablant toutes les nuances. Ces visions simplifiées et contrastées entretiennent les préjugés.

La réalité est bien différente et bien plus complexe. Les pratiques forestières ont beaucoup évolué au fil des ans pour s'inscrire maintenant dans un cadre d'aménagement forestier durable. La plupart des autres utilisateurs des ressources du territoire forestier savent que l'activité forestière est nécessaire pour permettre l'accès et, avec des précautions, qu'elle est utile et nécessaire pour favoriser l'occupation du territoire.

Cependant, l'action continue des groupes environnementaux depuis quelques décennies a fait en sorte que les Québécois semblent avoir perdu confiance dans la gestion des forêts. Afin de rétablir la confiance, l'État, qui administre le territoire public, a constamment augmenté les contraintes et les contrôles. À chaque fois qu'apparaît de nouvelles attentes, le secteur forestier doit s'adapter en se repliant pour soustraire des territoires à la production et en prenant des précautions supplémentaires.

La mise en place du nouveau régime forestier constitue un exemple de ce dysfonctionnement. Le discours culpabilisant sur la filière forestière et la diabolisation de l'industrie de la transformation ont eu des effets sur la réforme. Alors que le secteur vivait des difficultés très importantes pour des raisons structurelles et conjoncturelles, le cœur de la réforme a surtout visé à rassurer les Québécois quant à la protection renforcée du bien commun.

Malgré toutes les mises en garde des acteurs de la filière quant à l'importance que le nouveau régime forestier améliore la compétitivité, le contraire s'est produit. La réforme comporte des

éléments positifs, comme le fait d'ouvrir l'accès aux volumes de la forêt publique à un plus grand nombre d'utilisateurs. La perte de compétitivité liée à l'augmentation des coûts d'exploitation constitue une problématique à laquelle il faut s'attaquer d'urgence.

L'enjeu central, qui semble le plus influencer cette dynamique de perte de confiance conduisant à des actions qui visent à la rétablir en minant la compétitivité, tient surtout à l'importance accordée à la protection de la biodiversité et à la conservation de la forêt. En misant presque aveuglément sur ces deux éléments, le Québec semble prêt à sacrifier ses traditions de pays producteurs de bois.

Pourtant, le Québec dispose déjà d'un vaste réseau d'aires protégées qui, comparativement aux critères internationaux, se distingue par sa qualité, notamment grâce à la diversité de sa couverture des provinces naturelles. Les efforts ne sont pas terminés et il faut continuer l'implantation du réseau, mais il serait rafraîchissant d'entendre le gouvernement témoigner de sa fierté des étapes déjà franchies.

Cette obsession pour la conservation occulte les gains environnementaux potentiels que le bois pourrait procurer au Québec. Il s'agit d'un matériau renouvelable que l'on retrouve en abondance au Québec. Il est de loin le plus vert de tous les matériaux de construction parce qu'il capture du carbone et qu'il consomme beaucoup moins d'énergie pour être produit. Chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction évite l'émission de près d'une tonne de carbone. C'est loin d'être négligeable.

En plus, nos pratiques d'aménagement forestier durables sont enviées ailleurs dans le monde et nous sommes le pays dont le plus grand territoire est certifié par des tiers selon des normes internationales reconnues.

Bref, quelle est la vision québécoise du développement forestier ? Alors que le Québec cherche à créer des emplois, à occuper son territoire d'une manière dynamique et à améliorer son bilan environnemental, comment pouvons-nous priver notre société des bénéfices très importants que pourrait procurer la forêt ?

Les coopératives forestières proposent aux partis politiques de prendre l'engagement de doter le Québec d'une stratégie de production de bois et de continuer à supporter la charte du bois pour augmenter son utilisation. Pour supporter ces deux composantes majeures, le gouvernement devrait prendre position publiquement pour annoncer sa confiance à l'endroit du secteur forestier et sa volonté de le soutenir en tant que secteur d'avenir pour l'économie du Québec.

3.2 Optimiser la chaîne de valeur des produits forestiers

La chaîne de valeur des produits forestiers est longue. Elle débute en forêt où une multitude d'activités de mise en valeur et de récolte sont nécessaires pour approvisionner l'industrie de la transformation. Elle passe ensuite par un réseau d'usines manufacturières qui façonnent de nombreux produits utilisant une grande variété de procédés, destinés à plusieurs marchés géographiques. Ces produits sont livrés à des centres de distribution ou de ventes au détail ou à des clients finaux. Il peut s'écouler jusqu'à une année complète entre le moment où l'arbre est coupé et celui où le produit atteint le client du bout de la chaîne. Tout cela comporte plusieurs défis logistiques de coordination.

Pour que les produits trouvent preneur sur le marché, toute la chaîne doit se tourner vers les clients. Nous devons produire ce que nous vendons plutôt que de vendre ce que nous produisons. La chaîne logistique doit être très efficace et comporter un souci constant pour faire en sorte que chaque maillon de la chaîne contribue en ajoutant de la valeur au produit.

Plusieurs secteurs industriels autres que celui du secteur forestier ont compris que les maillons de la chaîne ne sont pas en compétition entre eux, mais qu'ils sont plutôt liés contre les autres chaînes de valeur. L'industrie forestière québécoise n'est pas encore rendue à ce stade puisqu'elle préfère souvent encore mettre ses fournisseurs en compétition pour obtenir le meilleur prix plutôt que de travailler ensemble pour augmenter la valeur du produit.

Les coopératives forestières espèrent que le nouveau gouvernement comprendra cette logique de chaîne de valeur et qu'il prendra des mesures concrètes pour renforcer celle qui existe dans le secteur forestier en les aidant à se tourner vers les marchés et en misant davantage sur les synergies entre les maillons de la chaîne.

3.2.1 Aider l'industrie de la transformation à se transformer

Le maillon industriel de la chaîne de valeur des produits forestiers fait face à de grands défis d'adaptation. Les marchés traditionnels, surtout ceux des pâtes et papiers, dont le papier journal, sont en reconfiguration. Les volumes et les prix de ces produits sont en diminution. Malgré une récente et limitée amélioration des prix, le marché du bois d'œuvre a aussi connu une longue période difficile. Les avantages concurrentiels des entreprises forestières québécoises se sont en fait progressivement effrités.

À cause des conditions qui prévalent dans l'industrie québécoise, dont le coût élevé de la fibre fait partie, plusieurs des entreprises estiment qu'il n'est pas rentable à long terme d'investir dans leurs installations. Il s'agit d'un cercle vicieux qui fait en sorte que la compétitivité du secteur se détériore progressivement à cause de la perte relative de productivité des usines.

Il devrait s'agir d'un dossier très préoccupant pour le prochain gouvernement parce le maillon de la transformation est central dans la chaîne de valeur des produits forestiers. C'est lui qui justifie les efforts d'aménagement forestier.

Pour renforcer la chaîne de valeur des produits forestiers, le prochain gouvernement devrait viser à renverser cette tendance de sous-investissement qui menace la viabilité de l'industrie à long terme. En plus de devoir mettre en place un système plus efficace pour améliorer la compétitivité, il devrait donner un coup de pouce financier afin de donner un élan à l'industrie et l'aider à s'adapter.

Les coopératives souhaitent que l'aide de l'État à l'industrie soit stratégique. Par exemple, le positionnement de l'industrie basé sur les prix les plus bas possible (*cost leader*) dans les marchés de commodités ne devrait pas être encouragé.

Les priorités que le gouvernement devrait adopter sont les suivantes :

- Favoriser l'innovation et l'ajout de valeur dans les produits. Il faut donner un avantage aux procédés, produits et marchés qui crée le plus de valeur pour la société québécoise;

- Tel que déjà entrepris avec la Charte du bois, favoriser la croissance des segments de marché du bois dans la construction non résidentielle, notamment avec la production de composantes. Cette voie permettrait à la fois d'améliorer notre bilan environnemental et réduirait notre vulnérabilité sur les marchés extérieurs. Il s'agit aussi de véritables laboratoires d'innovation qui permettraient ensuite aux promoteurs de se distinguer à l'étranger;
- Favoriser la mise en place de solutions industrielles intégrées dans chaque région afin de faire en sorte d'écouler toutes les parties de l'arbre, dont l'utilisation actuelle rend fragiles les autres utilisateurs de la fibre. Les faibles marchés des produits feuillus de plusieurs régions limitent souvent l'accès aux volumes résineux qui eux trouveraient preneurs;
- Favoriser l'utilisation de la matière ligneuse pour la production d'énergie en essayant d'extraire préalablement toute la valeur possible des produits. Le créneau de la chauffe avec de la biomasse résiduelle devrait être prioritaire dans cette stratégie parce qu'il atteint le meilleur bilan énergétique, qu'il servirait à réduire nos importations de mazout et qu'il réduirait la pointe hivernale;
- Utiliser les surplus d'électricité actuellement disponible au Québec pour appuyer tous les industriels qui vont dans les priorités énumérées. Il s'agit d'un moyen efficace pour donner un avantage concurrentiel aux industriels qui contribuent à l'économie verte.

L'aide financière à l'industrie devrait aussi faire l'objet de condition pour améliorer l'intégration de l'aménagement forestier dans la chaîne de valeur.

Les coopératives forestières proposent aux partis politiques de prendre l'engagement de contribuer financièrement pour accompagner la transformation de l'industrie forestière québécoise. Cet accompagnement doit être stratégique en favorisant l'innovation technologique, l'émergence de solutions industrielles intégrées dans chaque région et l'utilisation de la biomasse forestière pour réduire la consommation de carburants fossiles. L'État devrait aussi offrir un soutien aux industriels qui respectent ces priorités en utilisant une partie des surplus de l'hydro-électricité pour verdir l'économie du Québec.

3.2.2 Intégrer davantage le segment de l'aménagement forestier dans la chaîne de valeur

La foresterie québécoise s'est construite avec le paradigme que l'aménagement forestier constitue un coût qu'il faut réduire. Selon cette vision des choses, la richesse ne se crée qu'au moment de la transformation. Cela a privé le secteur forestier de toute forme d'innovation en forêt. Ce paradigme a aussi conduit à des pratiques d'affaires peu favorables aux entreprises spécialisées en aménagement forestier. Souvent absentes des décisions et bénéficiant d'un très faible rapport de force à cause du nombre très limité de clients et de la faible mobilité des équipements, elles sont les plus précaires de la chaîne de valeur des produits forestiers. Il s'agit d'un premier problème qu'il faudrait régler.

Le nouveau régime forestier a modifié considérablement les responsabilités des acteurs présents dans le maillon de l'aménagement forestier. Il a réduit l'efficacité du segment en éliminant les synergies qui existaient auparavant entre les différentes activités. Il faut s'attaquer à cette question également.

Nous nous intéressons aux trois segments de l'aménagement forestier suivants :

- La planification des activités;
- L'approvisionnement ;
- La sylviculture.

3.2.2.1 *La planification des activités*

Il s'agit d'une activité stratégique. La qualité de la planification influence l'efficacité des opérations de toute la chaîne des activités. Le nouveau régime forestier a conduit à un transfert de cette responsabilité des industriels détenteurs des garanties d'approvisionnements forestiers aux employés du MRN.

À court terme, cela a fait augmenter les coûts d'approvisionnement. Cela s'explique en partie par la délicate période d'apprentissage de ceux qui ont hérité de la responsabilité, mais aussi par la configuration du système et de son efficacité relative.

Il est difficile d'imaginer que les employés de l'État auront la même détermination pour anticiper les problèmes et pour résoudre tous ceux qui vont se présenter pendant les opérations. Il s'agit d'une question d'imputabilité, pas de compétence. Les insuffisances de la planification se traduisent par des retards et des prescriptions sylvicoles qui ne tiennent pas compte des contraintes opérationnelles. Puisque le MRN n'a pas tenu compte de toutes les préoccupations des industriels en effectuant la planification, ceux-ci ont dû continuer à effectuer une partie du travail. Cela occasionne des doublons peu productifs et des risques de confusion.

De plus, et il s'agit d'une inquiétude très sérieuse à moyen terme, il n'est pas certain que le MRN disposera dans l'avenir des ressources suffisantes pour assumer complètement cette responsabilité. Une planification déficiente et inadaptée condamnera la foresterie québécoise à la médiocrité.

Il importe donc d'explorer rapidement de nouveaux modèles de fonctionnement visant à améliorer l'interface entre la planification et les opérations. Des processus plus conviviaux doivent se mettre en place afin que tous les intervenants adoptent une culture de planification collaborative.

Les coopératives forestières font depuis longtemps la promotion du concept de fournisseur-intégrateur. Il vise à confier des responsabilités supplémentaires à l'un des fournisseurs de service d'aménagement forestier. Cela ne doit pas être une boîte de planification qui ajoute un intermédiaire. Ce doit au contraire être une entreprise expérimentée en opération forestière, idéalement en récolte et en sylviculture, qui utilise sa connaissance intime du territoire et sa maîtrise opérationnelle pour améliorer et adapter au besoin la planification et coordonner les activités.

Les coopératives forestières proposent aux partis politiques de prendre l'engagement de revoir les processus de planification forestière en favorisant la planification collaborative et le concept de fournisseur-intégrateur.

3.2.2.2 L'approvisionnement

L'approvisionnement consiste à réaliser les activités entre la forêt et l'usine pour que les industriels reçoivent le bois dont ils ont besoin en quantité suffisante et au moment opportun. Le nouveau régime a perturbé le fonctionnement antérieur.

En plus de perdre la responsabilité de la planification de l'approvisionnement, les industriels se sont vus retirer au moins 25% de leurs garanties antérieures. Les volumes libérés par cette soustraction sont maintenant vendus sur un libre marché.

Le système qui a été mis en place par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB), une direction du MRN, a créé de nouvelles occasions d'affaires pour les industriels et les entrepreneurs forestiers qui n'avaient pas accès aux ressources auparavant. Plusieurs coopératives ont d'ailleurs profité de cette situation pour consolider ou augmenter les volumes qu'elles récoltent.

La mécanique mise en place par le BMMB induit cependant aussi des effets pervers. Le MRN s'est positionné d'une manière équivalente à un petit propriétaire forestier qui veut optimiser la valeur des produits qu'il tire de sa forêt. Les Québécois peuvent de prime abord avoir l'impression qu'il s'agit d'une bonne chose. Cependant, à titre de gestionnaire des forêts, l'État ne doit pas perdre de vue son rôle de coordonnateur de l'activité forestière. Ses gestes ont en effet une portée importante sur l'ensemble de la filière. Si l'État crée de la rareté, il fait augmenter la valeur des bois, mais il déstabilise aussi toute l'industrie qui a besoin d'un approvisionnement fiable à un juste prix.

Le système qui a été mis en place fait en sorte que l'État capture l'augmentation de la valeur des produits forestiers sur le marché en créant la rareté. D'une part, il a retiré 25% des volumes à tous les industriels. Ils se retrouvent dans une situation critique où ils doivent absolument gagner des lots sur le libre marché, sinon ils ne couvriront pas leurs frais fixes. D'autre part, les difficultés de la planification ont fait en sorte que les industriels n'étaient pas certains de bénéficier de tous les volumes de leur garantie. En refusant de vendre des lots quand il juge que le prix n'est pas satisfaisant, le BMMB accroît aussi la rareté tout en introduisant un biais dans l'évaluation de la valeur globale des redevances.

À l'échelle de l'Amérique du Nord, la forêt québécoise est marginale, tant au niveau du volume annuel qu'elle peut globalement offrir, que par rapport aux principales caractéristiques de ses peuplements. En moyenne, la densité des forêts québécoises est beaucoup plus faible que chez nos principaux concurrents. De plus, les forêts sont souvent éloignées des usines et des marchés où sont écoulés les produits.

Dans un tel contexte, l'État qui ne chercherait qu'à vendre au meilleur prix possible risque de rendre les industriels encore plus vulnérables en les forçant à sortir les premiers du marché dès que les prix vont baisser. Cela ne crée pas un contexte favorable à l'investissement.

L'industriel, qui acquiert le bois à des prix plus élevés qu'il ne devrait, aura moins d'argent pour payer ses fournisseurs. La transposition des prix obtenus sur le libre marché fait en sorte que l'ensemble des redevances augmente. Tout cela accroît la pression sur les entrepreneurs forestiers qui ont déjà des difficultés à rentabiliser leurs activités et à justifier les investissements majeurs qu'ils doivent consentir.

Les coopératives forestières proposent aux partis politiques de prendre l'engagement de revoir la mission et les règles qu'applique le Bureau de mise en marché des bois afin de faire en sorte qu'il cherche à établir la juste valeur des bois plutôt que d'en optimiser la valeur, notamment en retirant la règle du prix minimum.

Les pratiques d'affaires qui se sont implantées pendant le régime de CAAF procurent une position dominante aux industriels détenteurs de garantie d'approvisionnement. Les entrepreneurs forestiers ont un très faible rapport de force. Le nombre de clients potentiels sont très limités dans chaque région et ils détiennent tous un monopole sur le volume qui leur a été attribué. Les équipements utilisés sont aussi très peu mobiles, dans le sens où ils ne peuvent pas être utilisés dans d'autres secteurs d'activités. De plus, l'importance des investissements fait en sorte qu'ils ne peuvent pas se retirer facilement de l'activité sans risquer de perdre leur patrimoine. De plus, les multiples considérations environnementales qui se sont additionnées au fil des ans ont fait en sorte de réduire leur productivité.

Dans un contexte où l'industrie traverse elle-même une période critique, les entrepreneurs forestiers sont des fournisseurs en amont qui sont vulnérables et exposés à subir des pressions encore plus fortes.

Ils sont les seuls à ne pas avoir bénéficié d'une relative protection pendant le transfert entre les deux régimes forestiers. Les industriels ont obtenu des garanties d'approvisionnement à 75% à la place des CAAF, les entrepreneurs en travaux sylvicoles ont obtenu des ententes de réalisation de 5 ans à 75% de leur historique antérieur et les syndicats ont obtenu un transfert des dispositions de la présomption d'employeur. Ces protections ne sont pas superflues. Elles permettent aux entreprises et aux travailleurs de bénéficier d'une sécurité pour assurer la transition et le respect des investissements antérieurs.

Bref, dans un contexte aussi critique que nous venons de décrire, les coopératives forestières souhaitent que les partis politiques prennent l'engagement d'élargir la notion de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois. Ce nouveau droit est apparu dans le cadre du projet de loi 67 qui modifiait la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* pour remplacer les contrats d'aménagement forestier.

À l'époque des CAAF, certaines coopératives forestières étaient mentionnées dans le contrat. Cela ne privait pas l'industriel de ses garanties, mais créait une obligation d'entente avec la coopérative pour la réalisation des travaux.

Il serait donc possible d'attribuer des permis pour la récolte à des entrepreneurs forestiers pour des volumes déjà en garantie auprès d'industriels forestiers. Cela permettrait de rétablir le rapport de force au moment des négociations pour la réalisation des contrats de récolte. Des mécanismes d'arbitrage devraient être prévus.

Enfin, les entrepreneurs forestiers souhaitent obtenir un meilleur accès à du financement afin de pouvoir rajeunir leur parc d'équipements. Cela permettrait d'augmenter la productivité et de réduire la consommation de carburant, deux facteurs déterminant pour la rentabilité des entrepreneurs.

Les coopératives forestières proposent aux partis politiques de prendre l'engagement de protéger davantage les entrepreneurs forestiers de récolte en attribuant aux entrepreneurs généraux des permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois même si les volumes auxquels le permis serait rattaché sont déjà attribués à une garantie d'approvisionnement.

Elles proposent aussi que les partis politiques prennent l'engagement de faire en sorte que les entrepreneurs forestiers puissent avoir accès à un financement garanti par l'État pour acquérir ou renouveler des équipements forestiers.

3.2.2.3 *La sylviculture*

La sylviculture regroupe les activités à réaliser pour mettre en valeur les forêts du Québec. Elle comprend des traitements non commerciaux, c'est-à-dire sans mise en marché de bois. Ils regroupent les activités de préparation de terrain (surtout du scarifiage), le reboisement et le dégagement de régénération (débroussaillage). Les travaux commerciaux regroupent toute la gamme d'interventions qui permettent la récolte de bois, donc toutes les coupes sélectives qui visent des objectifs de mise en valeur (éclaircie commerciale et jardinage) et les coupes de régénération des peuplements.

Avec sa sylviculture, le Québec forestier doit prendre un double virage. Le plus important, qui conditionne le deuxième, est le virage pour viser davantage la rentabilité des investissements. Les traitements les plus rentables produisent du bois de qualité plus rapidement et en plus grande proportion. Le deuxième virage est celui qui déplace une partie des budgets des travaux sylvicoles non commerciaux, vers les traitements commerciaux, notamment pour poursuivre la mise en valeur des peuplements dans lesquels un investissement a déjà été consenti.

Les compétences techniques des entreprises sylvicoles qui réalisent les travaux, doivent aussi être mises à contribution. Ces entreprises ont besoin de stabilité pour développer et maintenir une expertise dans le domaine, ce qui est possible seulement si les budgets sont suffisants et récurrents. Les coopératives souhaitent que le budget total soit comparable à ce qu'il était à l'époque où les bénéficiaires de CAAF assumaient 10% de la valeur des travaux, soit qu'ils atteignent globalement 200 M \$. Cet investissement devrait servir à compenser les pertes de volumes qui découlent des soustractions de territoires à venir pour compléter le réseau d'aires protégées. Elles veulent connaître à l'avance les scénarios sylvicoles afin de planifier les acquisitions d'équipement et des infrastructures d'accès et d'hébergement des travailleurs de même que les plans d'effectifs. En plus, les entreprises doivent débiter dès que la température le permet, soit vers le mois de mai. Il faut donc trouver un moyen pour confirmer les budgets annuels disponibles avant l'adoption annuelle des crédits du gouvernement.

Les coopératives forestières proposent aux partis politiques de prendre l'engagement d'offrir un budget pluriannuel d'au moins 200 M \$ par année dédié uniquement aux travaux et qu'il soit récurrent, d'entreprendre le virage sylvicole en misant davantage sur les traitements sylvicoles les plus rentables par région, de mettre en place des mécanismes d'attribution de contrats qui permettent que la saison débute sans retard et qui incluent des responsabilités techniques. Les entreprises sylvicoles devront aussi connaître plusieurs années à l'avance le scénario sylvicole de manière à ce qu'elles puissent planifier leurs investissements et innovation.

4. CONCLUSION

L'activité forestière est vitale pour plusieurs régions du Québec. La mise en œuvre du nouveau régime forestier en avril 2013 a affecté considérablement la compétitivité du secteur. Il est urgent d'apporter des correctifs à une partie de son contenu.

Le Rendez-vous national de la forêt québécoise tenu à Saint-Félicien à la fin du mois de novembre 2013 avait permis d'avancer des propositions qui ont été très bien accueillies par l'ensemble de la communauté forestière. Il avait aussi permis de lancer des chantiers de travail dont les mandats avaient été très bien ciblés.

La veille du Rendez-vous, le Parti libéral du Québec dévoilait le plan de son parti pour relancer l'emploi et l'activité forestière. Ce plan prévoyait trois axes, soit améliorer la productivité et la compétitivité de la forêt québécoise, favoriser l'innovation et développer la main d'œuvre forestière. Ces propositions n'ont pas fait l'objet de débat, mais elles vont globalement dans la bonne direction.

Avec ce document de présentation des attentes des coopératives forestières, la FQCF va un peu plus loin pour bien cerner les problématiques et avancées des propositions concrètes. Elles sont en phase avec les démarches du Rendez-vous. Avant la tenue du scrutin, la FQCF a besoin que tous les partis politiques dévoilent leurs engagements pour le développement forestier.

Les coopératives forestières sont des entreprises pérennes qui se projettent dans l'avenir avec optimisme. Elles sont persuadées que leur action permet de créer et de partager des richesses importantes à partir des ressources du milieu forestier. Elles souhaitent obtenir un accueil favorable de la part de ceux qui veulent les représenter à l'Assemblée nationale pour le bénéfice des collectivités dans lesquelles elles sont ancrées.